

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 septembre 2023 à 20 heures 30, Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

Commune de Vire Normandie		
I. ASSOCIATION		
2023/09/25 1.	Subvention à l'association Normandie Maroc Humanitaire	Approuvé
II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Finances	
2023/09/25 2.	Régularisation compte 1641	Approuvé
2023/09/25 3.	Garantie emprunt – contrats prêt 149097	Approuvé
2023/09/25 4.	Garantie emprunt – contrats prêt 149074	Approuvé
2023/09/25 5.	Budget Principal – Décision modificative n° 1	Approuvé
2023/09/25 6.	Budget Annexe ZA PIPA II	Approuvé
2023/09/25 7.	Décision modificative 1 Budget annexe Cinéma Théâtre	Approuvé
2023/09/25 8.	80ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie	Approuvé
	Commande publique	
2023/09/25 9.	Maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie	Approuvé

III. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION			
2023/09/25	10.	Création d'un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations pour accroissement temporaire d'activité	Approuvé
2023/09/25	11.	Changement de grade référent périscolaire	Approuvé
2023/09/25	12.	Création d'un emploi pour la voirie pour un accroissement temporaire d'activité	Approuvé
2023/09/25	13.	Création d'un emploi d'agent en charge du portage des repas et animateur au centre socio culturel	Approuvé
2023/09/25	14.	Création de poste professeur saxophone et clarinette (modification quotité horaire)	Approuvé
2023/09/25	15.	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Approuvé
2023/09/25	16.	Délibération concernant les créations / suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade et promotions internes 2023	Approuvé
2023/09/25	17.	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque	Approuvé
2023/09/25	18.	Création d'un emploi de technicien pour la DSI	Approuvé
2023/09/25	19.	Création d'un emploi de référent de la production maraîchère	Approuvé
2023/09/25	20.	Création d'un emploi pour la direction de l'éducation au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois	Approuvé
IV. ANIMATION ET PROMOTION DE LA VILLE			
2023/09/25	21.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire	Approuvé
2023/09/25	22.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire Normandie	Approuvé
V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
		CULTURE	
		Médiathèque	
2023/09/25	23.	Evènement autour du livre 2024	Approuvé
		La Halle	
2023/09/25	24.	Places offertes pour le spectacle « Bambin »	Approuvé

VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE		
	Patrimoine	
2023/09/25 25.	Désaffectation et déclassement du domaine public de la nouvelle parcelle cadastrée AI 333 en vue de sa cession à la Région	Approuvé
2023/09/25 26.	Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la Ville et la Région	Approuvé
	Habitat	
2023/09/25 27.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Approuvé
2023/09/25 28.	Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Approuvé
2023/09/25 29.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Approuvé
Communes déléguées		
Commune déléguée de Vire		
Sport - Association		
2023/09/25 30.	Demandes de subventions exceptionnelles	Approuvé
Commune déléguée de Coulonces		
2023/09/25 31.	Concours des maisons fleuries 2023 - Commune déléguée de Coulonces	Approuvé
2023/09/25 32.	Subvention exceptionnelle Association My Roll's	Approuvé
2023/09/25 33.	Remise gracieuse MAISON JEHAN	Approuvé
2023/09/25 34.	Rénovation de l'église de Coulonces	Approuvé
2023/09/25 35.	Effacement des réseaux	Approuvé
2023/09/25 36.	Travaux route départementale 225	Approuvé
2023/09/25 37.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.	Approuvé
Commune déléguée de Roullours		
2023/09/25 38.	Concours des maisons fleuries 2023	Approuvé
2023/09/25 39.	Tarif repas adulte restaurant scolaire Roullours	Approuvé
Commune déléguée de Vaudry		
2023/09/25 40.	Demande de subvention : Projet Foot 5	Approuvé
2023/09/25 41.	Subvention exceptionnelle : ASVT	Approuvé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Association

1. Subvention à l'association Normandie Maroc Humanitaire

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A la suite de la catastrophe naturelle étant survenue au Maroc le vendredi 8 septembre 2023, l'association viroise Normandie Maroc Humanitaire a lancé un appel aux dons pour venir en soutien à la population marocaine victime de ce séisme.

Cette association a notamment pour projet de cibler les besoins précis des villages les plus isolés.

La Commune de Vire Normandie a proposé de soutenir l'association Normandie Maroc Humanitaire pour permettre dans un premier temps un projet d'aménagement d'une école temporaire, en lien avec les autorités du Maroc, en attente d'une école pérenne.

Dans un second temps, ce projet permettra à la Commune de Vire Normandie de garder et de tisser des liens avec le Maroc par l'intermédiaire de cette association locale.

Dans le cadre de l'appel au soutien de cette association et considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De verser la somme de 3 000€ à l'association Normandie Maroc Humanitaire.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/01 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/01 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

2. Régularisation compte 1641

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le solde des comptes 164 (correspondant au capital restant dû des emprunts) n'est pas concordant entre l'état de la dette et le solde du compte administratif 2022. L'état de la dette présente au 1er janvier 2023 un restant dû de 4 904 027,99€ et au compte de gestion 2022 le solde est créditeur de 4 904 204,12€. Une différence de 176,13€ est constatée identifiée comme suit : +169,13€ pour l'emprunt MON239248EUR auprès de DEXIA (numéro comptable 900388330131) et +7€ pour l'emprunt 52017931733 (numéro comptable 900388280531) auprès du crédit agricole.

Cette différence est constatée en raison d'écritures antérieures à 2016 (enregistrement de remboursement d'intérêts au lieu du remboursement du capital) qu'il convient de corriger par délibération en contrepartie du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Il s'agit d'une écriture de régularisation non budgétaire.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider la correction d'écriture consistant à débiter le compte 1641 par le crédit du compte 1068.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/02 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/02 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

3. Garantie emprunt – contrats prêt 149097

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La société Inolya a pour projet, sur la commune VIRE NORMANDIE, commune déléguée de VIRE, la construction et la rénovation de 11 logements, au 37 avenue de la Gare à VIRE NORMANDIE.

Le financement prévisionnel prévoit la construction de 9 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et la rénovation de 2 logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), d'un montant total de 2 522 109,09 € TTC.

Pour réaliser l'opération, la société INOLYA a besoin d'emprunter la somme de 949 435€ (2 emprunts) et de recourir à une garantie d'emprunt auprès de la commune de VIRE NORMANDIE.

Aussi, il est demandé au Conseil de valider la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % afin de s'assurer de la pérennité de l'opération mais également pour pouvoir bénéficier d'un taux de réservation de 10% des logements.

Le conseil municipal doit donner son accord sur :

Article 1 :

Le Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 658 294 euros souscrit par l'emprunteur Inolya auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149097 constitué de 3 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 329 147 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention avec le bailleur social INOLYA pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/03 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/03 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

4. Garantie emprunt – contrats prêt 149074

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La société Inolya a pour projet, sur la commune VIRE NORMANDIE, commune déléguée de VIRE, la construction et la rénovation de 11 logements, au 37 avenue de la Gare à VIRE NORMANDIE.

Le financement prévisionnel prévoit la construction de 9 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et la rénovation de 2 logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), d'un montant total de 2 522 109,09 € TTC.

Pour réaliser l'opération, la société INOLYA a besoin d'emprunter la somme de 949 435€ (2 emprunts) et de recourir à une garantie d'emprunt auprès de la commune de VIRE NORMANDIE.

Aussi, il est demandé au Conseil de valider la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % afin de s'assurer de la pérennité de l'opération mais également pour pouvoir bénéficier d'un taux de réservation de 10% des logements

Le conseil municipal doit donner son accord sur :

Article 1 :

Le Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 291 141 euros souscrit par l'emprunteur Inolya auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149074 constitué de 3 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 145 570,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention avec le bailleur social INOLYA pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.
- Une présentation de l'ensemble des garanties d'emprunt de Vire Normandie sera annexée au prochain compte administratif.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/04 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/04 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

5. Budget Principal – décision modificative n° 1

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La décision modificative 1 du budget principal a pour objet d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Lors de la commission « cadre de vie, travaux, accessibilité, renouvellement Urbain » du 9 juin 2023, il a été convenu l'inscription de crédits à hauteur de 110 k€ pour le réaménagement des espaces Rue des N.Davy, Ecole Pierre Mendès France et le lotissement St Nicolas. Les différents travaux concernent le remplacement de clôtures (démontage et remplacement), retirer les haies usagées et plantation ainsi qu'une aire de jeux.

Les crédits demandés sont inscrits à hauteur de 18k€ sur la section de fonctionnement et 92k€ sur la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

Outre, les crédits inscrits suite à la décision de la commission cadre de vie (18k€ en fonctionnement), les crédits ci-dessous ont été ajustés :

- Produits Constatés d'Avance (PCA) pour le Centre Aquatique. Suite au changement de concessionnaire au 1^{er} janvier, le précédent concessionnaire doit reverser les PCA à la collectivité qui les reversent au nouveau concessionnaire (59 100€ HT nature dépenses : nature recettes : 70632).
- Etat spécial de Coulonces, bascule de 4 800€ du chapitre 011 vers le chapitre 65.
- Réajustement des dotations
- Virement à la section d'investissement



Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
011					0,00
	6042	Achat de prestations de services	40 900,00	59 100,00	100 000,00
	60621	Combustibles	57 200,00	-2 000,00	55 200,00
	60631	Fournitures d'entretien	59 800,00	-376,09	59 423,91
	61521	Entretien terrain	40 000,00	18 000,00	58 000,00
		Total chapitre 011		74 723,91	
65	65748	Subvention de fonctionnement associations et autre	1 800 000,00	4 800,00	1 804 800,00
	65821	Déficits budgets à caractère administratif			0,00
					0,00
		Total chapitre 65		4 800,00	
023		Virement à la section d'investissement	975 150,95	97 784,09	1 072 935,04
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		177 308,00	

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
70					0,00
	70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	0,00	59 100,00	59 100,00
		Total chapitre 70		59 100,00	
74	74111	Dotation forfaitaire	4 553 500,00	32 035,00	4 585 535,00
	741121	Dotation de solidarité Rurale (DSR)	605 000,00	75 084,00	680 084,00
	741123	Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	650 000,00	11 089,00	661 089,00
		Total chapitre 74		118 208,00	
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		177 308,00	

Au niveau des recettes de fonctionnement, un ajustement des dotations est réalisé sur la base des notifications 2023. La recette notifiée est supérieure à la recette prévue au budget initial de l'ordre de 118k€.

Section d'investissement :

Au niveau de la section d'investissement, les crédits ont été augmentés de 92k€ au titre du réaménagement des espaces rue des N.Davy, Ecole Pierre Mendes France et le lotissement St Nicolas.

Aussi, un ajustement de 5 784€ est inscrit afin de régulariser le budget annexe PIPA II.

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
					0,00
21	2128	Autre agencement et aménagements	1 245 377,58	76 000,00	1 321 377,58
21	2151	Voirie	1 679 505,90	16 000,00	1 695 505,90
				92 000,00	
27		Avance BP annexe	813 000,00	5 784,00	818 784,00
				5 784,00	
		Total dépenses d'investissement		97 784,00	
Recettes					
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
021		Virement de la section de fonctionnem	975 150,95	97 784,09	1 072 935,04
				97 784,09	
		Total recettes d'investissement	0,00	97 784,09	0,00

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/05/05 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/05/05 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

6. Budget Annexe ZA PIPA II

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Section d'investissement :

Le report déficitaire du budget annexe PIPA II repris lors du budget primitif est à corriger pour un montant 28 230€. Ce budget avait été voté avec un excédent de 22 446,60€ sur la section d'investissement. Afin de corriger le report déficitaire, une avance remboursable du budget principal est inscrite à hauteur de 5 783,40€ et la section d'investissement est reportée à l'équilibre.

Dépenses d'investissements :

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP après DM
					0,00
001		Déficit reporté	1 213 979,68	28 230,00	1 242 209,68
		Total dépenses d'investissement	1 213 979,68	28 230,00	1 242 209,68
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP après DM
16	168748	Avance remboursable	0,00	5 783,40	5 783,40
		Total Recettes d'investissement	0,00	5 783,40	5 783,40
		Equilibre DM		-22 446,60	
		Résultat section investissement 2023	22 446,60	-22 446,60	0,00

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,



Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/06 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/06 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

7. Décision modificative 1 Budget annexe Cinéma Théâtre

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un ajustement des crédits de personnel est nécessaire sur le budget annexe du Cinéma. Cette évolution est notamment liée aux charges de personnel extérieur, la revalorisation du point d'indice et l'augmentation du coût du contrat d'assurance statutaire.

Cette évolution des charges est compensée par une augmentation des recettes prévisionnelles de ventes. En effet, à fin juillet, les recettes du cinéma retrouvent une tendance identique à celle de 2019. (VOIR FREQUENTATION)

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
012	6218	Autre personnel extérieur	400,00	9 500,00	9 900,00
	6458	Autres organismes sociaux (Assurance statutaire + ATIACL	400,00	5 300,00	5 700,00
	6474	CNAS	0,00	1 000,00	1 000,00
	6475	Médecine du travail	0,00	900,00	900,00
	6478	Autres charges sociales	550,00	4 800,00	5 350,00
					0,00
		Total chapitre 012	232 000,00	21 500,00	253 500,00
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		21 500,00	
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023	DM 1	BP 2023 après DM
70	7062	Ventes	250 000,00	21 500,00	271 500,00
		Total chapitre 70	250 000,00	21 500,00	271 500,00
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 500,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/07 du 25 septembre 2023 à 20h30



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/07 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/07 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

8. 80ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

D'abord perçue positivement dans les années 60 comme nouvelle et moderne, la ville est progressivement dénigrée. L'usage du béton lui donnerait un aspect terne, et son architecture serait froide. Pourtant, ses enduits sont variés, parfois colorés, souvent texturés. Influencée par les mouvements des arts décoratifs et moderne, l'architecture de Vire s'anime de nombreux détails qui évoquent par exemple le style « paquebot » en vogue dans les années 30. En réaction à une certaine méconnaissance de la qualité réelle de cette architecture, la communauté scientifique s'est attachée à en expliquer les fondamentaux, grâce à la publication d'une étude du CAUE 14 en 2011 sur le Calvados et plus particulièrement sur Vire, puis grâce à la création d'une exposition temporaire du musée municipal sur l'histoire de la ville reconstruite. Ces étapes ont initié un processus de reconnaissance et de valorisation de son patrimoine urbain. Les élus se sont emparés de ce sujet pour en faire un enjeu de valorisation et d'identification positives auprès des habitants.

Depuis, la collectivité place la ville de la Reconstruction au cœur de ses différentes politiques publiques, aussi bien culturelle et touristique, urbaine et patrimoniale que pour ses opérations de réhabilitation de l'habitat. Permettre aux habitants de se réapproprier ce patrimoine est devenu un enjeu au cœur du projet de revitalisation du centre-ville.

Vire marque davantage son engagement envers ce patrimoine en septembre 2022 en candidatant au label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » de la Région Normandie qui représente une opportunité unique pour consolider la démarche de la collectivité à travers un projet qui s'inscrit dans la continuité logique des actions déjà engagées.

Ainsi, une programmation du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie sous l'angle « Patrimoine de la Reconstruction » permettrait de mettre en avant ce patrimoine. En effet un atelier avec le réseau du Label Patrimoine de la Reconstruction en Normandie a déjà eu lieu à ce sujet le lundi 9 janvier 2023.

Un groupe de travail s'est réuni le lundi 27 février 2023 afin de débiter les réflexions (brainstorming) concernant le programme :

- Inauguration du baraquement
- Visites théâtralisées
- Initiation aux dessins d'architectes pour les enfants

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20231003-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/08 du 25 septembre 2023 à 20h30



- Expositions
- Conférences
- Rallye des familles
- Etc ...

Pour le 80^{ème}, la volonté semble tendre, comme pour le 70^{ème}, vers un programme qui s'étend jusqu'aux journées du patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) avec 2 temps forts : le week-end du 6 juin et celui du 8 août.

Ainsi, à la Majorité du 24/04/2023, les élus décident de se baser, comme au 70^{ème} anniversaire sur un maximum de 60 000€ de budget.

Afin de réserver les prestataires, des bons de commande seront émis sur 2023 avec règlement de factures sur l'exercice 2024.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'inscrire des crédits à hauteur de 60 000€ pour 2024
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/08 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/08 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

9. Maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de la commune de Vire Normandie, conclu pour une durée de 4 ans, arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, il est nécessaire de relancer une procédure.

Cette consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre avec maximum, passé en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental.

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
1.1-Prix des prestations d'entretien de maintenance préventive, d'acquisition et renouvellement des matériels	40.0
1.2-Prix des prestations de maintenance corrective	10.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Moyens humains mis à disposition et moyens matériels affectés à la prestation	20.0
2.2-Méthodologie et délais d'intervention mis en œuvre, planning prévisionnel proposé d'exécution des prestations de maintenance préventive	20.0
3-Mesures environnementales mises en œuvre lors de l'exécution de la prestation (gestion des nuisances, pollution, déchets, recyclage...)	10.0

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'approuver les critères d'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'autoriser le lancement de la consultation pour la maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20231003-09-DE

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/09 du 25 septembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/09 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/09 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

10. Création d'un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations pour accroissement temporaire d'activité

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La direction des services techniques se voit confronter à plusieurs évènements :

- L'arrêt maladie d'un encadrant de proximité
- La mobilité interne d'un agent des fêtes et manifestations non remplacé
- Une vacance de poste sur le poste de responsable du service des bâtiments,
- Un agent des fêtes et manifestations en formation permis poids lourds (plus qu'un agent dispose du permis poids lourds dans ce secteur).

Au vu de ces éléments contextuels et du volume d'activité du secteur fêtes et manifestations, et compte tenu du poste budgétaire d'un maçon actuellement non pourvu car poursuite de la réflexion de la réorganisation du service bâtiments, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023.

Les missions que serait amener à réaliser cet agent seront :

- Assurer la mise en place de fêtes et de manifestations (manutention de chaises, de tables, de barrières, montage de podium, de ring de boxe, de barnums...),
- Mettre en place et nettoyer le marché,
- Assurer l'installation des décorations de Noël,
- Installer les bureaux de vote lors des élections,
- Installer des panneaux d'affichage,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2023/09/25/10 du 25 septembre 2023 à 20h30



- Assurer le transport d'instruments de musique, notamment le transport de piano,
- Assurer le transport d'œuvres et le montage d'exposition pour le musée de Vire,
- Installer des drapeaux à l'occasion des cérémonies commémoratives,
- Participer à la préparation de chantiers (démontage, nettoyage, débarrassage...),
- Assurer des déménagements divers,
- En cas de gel, assurer le salage et le sablage de l'Hôtel de Ville et de la mairie de Martilly et le transport des repas dans les cantines scolaires en cas d'annulation des transports en commun.
- Participer à la bonne tenue des ateliers municipaux,
- Effectuer l'entretien courant et le nettoyage du matériel et du véhicule utilisé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique au motif d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023. Cet emploi vous est proposé en création sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations à temps complet ouvert sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/10 du 25 septembre 2023 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/10 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/10 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

11. Changement de grade référent périscolaire

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Un agent exerçant les missions de référent périscolaire a demandé une disponibilité. Pour permettre son remplacement, il est proposé d'ouvrir ce poste à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'animateur.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'animateur.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.



- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/11 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/11 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

12 - Création d'un emploi pour la voirie pour un accroissement temporaire d'activité

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La voirie dispose dans ses effectifs de plusieurs agents en absence dont son chef d'équipe.

Il est proposé compte tenu des arrêts maladie de créer pour une durée d'une année un agent polyvalent de voirie le temps que l'agent occupant cet emploi puisse récupérer et revenir en emploi. Cette durée permettra de rendre plus attractif cet emploi.

Les missions d'agent polyvalent pour la voirie sont :

- Assurer l'affichage des manifestations sur le domaine public,
- Assurer des travaux de petite maçonnerie en binôme avec le référent,
- Mettre en place la signalisation verticale et horizontale
- Assurer la pose de pré-signalisation et signalisation temporaire suite aux arrêts
- Intervenir sur le domaine public en cas de sinistre,
- Mettre en place différents panneaux et déviations pour le marché et pour les différentes manifestations (week-end et nuits)
- Remettre en état de propreté les zones occupées pour le marché
- Mettre en œuvre des enrobés à chaud, à froid et bi-couche
- Nettoyer le mobilier urbain
- Entretenir la voirie (coupe d'herbe, balayage, débroussaillage manuel),
- Assurer le contrôle et suivi des panneaux,
- Assurer la manutention d'éléments (chargement et déchargement de camions)
- Assurer un renfort auprès du service de ramassage des ordures ménagères (EPCI Vire au Noireau)
- Assurer l'astreinte hivernale.



Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'agent polyvalent de voirie sur le cadre d'emplois des adjoints technique pour un accroissement temporaire d'activité d'une durée d'une année.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi d'agent polyvalent de voirie sur les grades d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrit au budget

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/12 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/12 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Création d'un emploi d'agent en charge du portage des repas et animateur au centre socio culturel

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La direction de l'éducation s'est vue confier la gestion du portage des repas sur Vire Normandie. L'élargissement du portage de repas au-delà de la commune déléguée de Vire nécessite un renfort humain.

Pour permettre de répondre à ce besoin, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet qui en plus des missions de livraison assurera des missions

Les missions que serait amené à réaliser cet agent seront :

- Assurer le portage des repas dans les cuisines satellites,
- Vérifier tout au long du portage le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Assurer les tâches d'entretien de la vaisselle, des locaux et du matériel en respect des procédures mises en place
- Concevoir et élaborer des projets d'activités notamment de type EEDD et mettre en œuvre des projets d'action en direction des habitants, des familles et des scolaires des quartiers
- Encadrer, animer et accompagner les publics
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées tout en assurant l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...).



Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi d'agent chargé du portage de repas et animateur à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint technique.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/13 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/13 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

14. Création de poste professeur saxophone et clarinette (modification quotité horaire)

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Un agent exerce actuellement les missions de professeur de saxophone et de clarinette sur le grade d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 10h/semaine. Pour répondre à la variation de l'activité, il est proposé d'augmenter la quotité de travail à 13h/semaine.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13h/semaine
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.



- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/14 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/14 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

15. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées par un agent au-delà des bornes horaires définies par son cycle de travail à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou de son chef de service. Ainsi, par exemple :

- 1) Pour un agent à 35h/semaine, les heures supplémentaires seront déclenchées à compter de la 36ème heure de travail.
- 2) Pour un agent à 38h/semaine, les heures supplémentaires seront déclenchées à compter de la 39ème heure de travail.
- 3) Pour un agent à 39h/semaine, les heures supplémentaires seront déclenchées à compter de la 40ème heure de travail.

Ces heures supplémentaires doivent être effectives. Il est donc impératif de mettre en place des moyens de contrôle des heures supplémentaires pour attester de l'exécution réelle de ces heures.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées chaque mois est limité à 25 heures, tous motifs confondus y compris les heures de nuit, de dimanche ou de jour férié. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : $25 \text{ h} \times 80 \% = 20 \text{ h maximum}$).

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées par principe :

- 1) Aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires ;
- 2) Aux agents contractuels dès lors que la délibération le prévoit.

Parmi ces agents, elles sont versées uniquement :

- 1) Aux agents qui appartiennent à des cadres d'emplois relevant de la catégorie B ou C ;
- 2) Aux fonctionnaires relevant de certains cadres d'emplois de catégorie A de la filière sanitaire et sociale et agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.



Les professeurs et assistants d'enseignement artistique titulaires ou contractuels bénéficient d'un régime spécifique d'heures supplémentaires et ne sont pas concernés par cette délibération.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduisent pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures). Elles sont rémunérées au taux normal. Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférente à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Les agents intercommunaux, qui occupent plusieurs emplois dans des collectivités et établissements différents peuvent également réaliser des heures supplémentaires. Le volume d'heures supplémentaires est apprécié sur l'ensemble des collectivités et établissements où il exerce et dans le respect du plafond global de 25h par mois.

La compensation des heures supplémentaires prend la forme soit d'un repos compensateur d'une durée égale aux heures supplémentaires effectuées soit d'une indemnité dénommée « Indemnité horaire pour travaux supplémentaires – IHTS ».

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation. Il est précisé qu'une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à repos compensateur et à indemnité. Le choix de rémunérer les heures supplémentaires ou de les faire récupérer relève de l'appréciation discrétionnaire de l'autorité territoriale.

Le calcul de l'indemnisation est effectué comme suit :

$$TAUX\ HORAIRE = \frac{TIB\ annuel\ (dont\ la\ NBI) + indemnité\ de\ résidence}{1820}$$

Une majoration de ce taux horaire est réalisée aux taux de :

- 1,25 pour les 14 premières heures,
- 1,27 pour les heures suivantes,
- 1,25 ou 1,27 x 2 quand l'heure supplémentaire est effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures),
- 1,25 ou 1,27 x 1,66 quand l'heure supplémentaire est accomplie un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement indiciaire brut et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

L'IHTS est cumulable avec :

- ➔ Le RIFSEEP,
- ➔ La concession d'un logement à titre gratuit,

L'octroi et la compensation-rémunération d'heures supplémentaires doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité ou de l'établissement qui précise pour chaque cadre d'emplois et les fonctions, la liste des emplois qui, en raison des missions exercées, ouvrent droit à cette indemnisation ou ce repos.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.712-1 et L.714-4,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes visés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux agents de la collectivité,

Considérant que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail,

Considérant qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,

Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires,

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois suivants :

Catégorie hiérarchique	Filière statutaire	Cadre d'emplois	Grade	Poste
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent chargé d'accueil
C	Administrative	Adjoint	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif	Agent d'accueil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		administratifs territoriaux	territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	musée
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent d'accueil services techniques
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent des affaires funéraires
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent des formalités administratives (contrôle des PND)
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent formalités administratives
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistant(e) administratif(ve)
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction de l'enseignement
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction DGS
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction DST
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de gestion comptable
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de gestion comptable (recettes)
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante DSI et Centre social
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante RH
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Chargé du droit des sols et de l'urbanisme commercial
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Chargée de facturation
C	Administrative	Adjoins administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Collaboratrice de Cabinet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Comptable et assistante de direction
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Coordonnatrice budgétaire et comptable (recettes)
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Emploi saisonnier
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire budgétaire et comptable
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire de marchés publics
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire Paie et Carrières
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Médiateur scolaire sous régie périscolaire et loisirs
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie Coulonces
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie Maisoncelles
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie St Germain de Tallevende
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie Truttemer le Gd
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire particulière du Maire
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire St Germain de Tallevende Truttemer le Petit
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire Vaudry

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire voirie
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Adjointe au service enseignement
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Adjointe et responsable de la gestion administrative
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Chargé de projets sport et démocratie locale
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Chargée de la préinstruction
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Comptable et assistante de direction
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Coordonnatrice budgétaire et comptable (recettes)
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Directeur adjoint des finances
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire budgétaire et comptable
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire des assemblées
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire marchés publics
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire Paie et Carrières
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Juriste / Référent RGD
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service citoyenneté et formalités administratives
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service de la commande publique
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service Enseignement
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie ROULLOURS
C	Animation	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur socioculturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Agent d'entretien et animateur périscolaire
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animateur périscolaire et agent de surveillance périscolaire
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animatrice
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animatrice PIJ EPN
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Conseiller numérique
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Directeur multisites
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Médiateur numérique EPN
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Médiatrice animatrice cinéma
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Référent périscolaire
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Référent(e) famille
B	Animation	Animateurs	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animateur socioculturel
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animatrice famille
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animatrice PIJ EPN
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	référent insertion socioprofessionnelle et animateur en environnement
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Responsable du Centre Socio Culturel
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Responsable du service jeunesse
C	Culturelle	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Responsable des collections
C	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial	Agent de médiathèque

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-2023-09-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

			du patrimoine principal de 2ème classe	
C	Culturelle	Adjointes territoriales du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Chargée d'accueil
C	Culturelle	Adjointes territoriales du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Emploi saisonnier
C	Culturelle	Adjointes territoriales du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Responsable des collections
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Chargé d'accueil
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Médiateur culturel musée
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Régisseur des oeuvres
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Responsable de l'accueil des publics
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Responsable des collections
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	A.T.S.E.M.
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Assistante de direction
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Référent périscolaire
B	Sportive	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe, Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe, Educateur territorial des A.P.S	Animateur/Educateur sportif
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent chargé du portage de repas et animateur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	A.T.S.E.M.
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Adjoint technique des écoles Truttemer/Maison celles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de maintenance des équipements sportifs
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de production végétale
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de restauration - Préparation repas
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de salle
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de surveillance de la voie publique
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien salle
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien des locaux
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien du domaine public
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et animateur périscolaire
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et d'animation
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien SIVOS Roullours/Vaudry
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent des écoles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent des moyens généraux
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent espaces verts secteur nord
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent fêtes et manifestations
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent fêtes et manifestations et remplacement hygiène publique
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent logistique - magasinier
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent de restauration
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent services techniques communes déléguées
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent Services techniques mairie déléguée
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique entretien, surveillance, service, écoles Truttemer/Maison celles
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique polyvalent
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent voirie
C	Technique	Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent voirie maçonnerie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM écoles Truttemer/Maison celles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM et adjoint technique écoles Truttemer/Maison celles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Caissier Projectionniste
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chargé de la maintenance
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chargé de l'hygiène publique
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chef d'équipe espaces verts et fleurissement
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Cuisinier St Germain de Tallevende
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Electricien
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Emploi saisonnier
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Exploitant réseaux eau potable
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier , grimpeur élagueur et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier, grimpeur, élagueur et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Maçon

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Mécanicien
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Menuisier
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Peintre
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Plombier chauffagiste
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Responsable de la polyvalence
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Responsable du magasin
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Seconde de cuisine
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Serrurier
C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Technicien projectionniste / caissier
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Agent de maîtrise Services techniques St Germain de Tallevende
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Agent logistique - magasinier
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Assistant de direction
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chargé de collecte et épandage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chargé de la domanialité et de l'inventaire
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chef d'équipe entretien domaine public
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chef d'équipe équipements sportifs
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chef d'équipe espaces verts et fleurissement
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Chef d'équipe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		territoriaux		moyens généraux
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe Services techniques Vaudry
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe voirie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Dessinateur projeteur
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Exploitant réseaux d'eau potable
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Exploitant station assainissement
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Resp.station épuration et assain.non collectif et chargé de mission qualité
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable atelier maçonnerie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable chenil/équipement s ludiques
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier électricité
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier menuiserie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier peinture
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier plomberie chauffage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier serrurerie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de la cuisine centrale
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de la polyvalence
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de l'atelier mécanique
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de secteur entretien ménage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de secteur régie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable du secteur fêtes et manifestations
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable du secteur paysage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Responsable production horticole
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maîtrise	Second de cuisine
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Administratrice fonctionnelle et développeur de solutions web
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Administratrice SIG
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Conseiller en prévention et responsable sécurité incendie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Directeur adjoint et responsable de service bâtiments
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Géomètre et référent Cit'ergie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Régisseur général de la Halle
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de la cuisine centrale
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de la transition écologique
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de secteur régie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable distribution adduction réservoirs
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du bureau d'études
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du secteur voirie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du service espaces publics
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable réseaux et télécom

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable systèmes et applicatifs Responsable de la sécurité des SI
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Technicien de maintenance et assistance informatique

Ne sont pas concernés par la présente délibération les agents relevant des cadres d'emplois de professeurs ou d'assistants d'enseignement artistique et les enseignants relevant de l'éducation nationale

- I. D'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou du chef de service dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois.

Pour les agents employés par plusieurs collectivités et établissements, le seuil de 25 heures par mois est comptabilisé sur l'ensemble des emplois occupés.

Les agents à temps partiel sur autorisation ou de droit bénéficient des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois proratisées selon le pourcentage de temps partiel de l'agent.

- II. En raison de circonstances exceptionnelles et à la condition de saisir préalablement pour information le comité social territorial, les emplois suivants peuvent bénéficier d'un dépassement du contingent de 25 heures mensuelles pour une durée déterminée et communiquée au comité précité sans remettre en cause les garanties minimales du temps de travail fixées à l'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

Catégorie hiérarchique	Filière statutaire	Cadre d'emplois	Grade	Poste
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent chargé d'accueil
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent d'accueil musée
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent d'accueil services techniques
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent des affaires funéraires
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent des formalités administratives (contrôle des PND)
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent formalités administratives
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistant(e)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		administratifs territoriaux	territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	administratif(ve)
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction de l'enseignement
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction DGS
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de direction DST
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de gestion comptable
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante de gestion comptable (recettes)
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante DSI et Centre social
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante RH
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Chargé du droit des sols et de l'urbanisme commercial
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Chargée de facturation
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Collaboratrice de Cabinet
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Comptable et assistante de direction
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Coordonnatrice budgétaire et comptable (recettes)
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Emploi saisonnier
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire budgétaire et comptable
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire de marchés publics
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Gestionnaire Paie et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		administratifs territoriaux	territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Carrières
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Médiateur scolaire sous régie périscolaire et loisirs
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie Coulonces
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie Maisonnelles
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de mairie St Germain de Tallevende
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie Truttemer le Gd
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire particulière du Maire
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire St Germain de Tallevende Truttemer le Petit
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire Vaudry
C	Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Secrétaire voirie
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Adjointe au service enseignement
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Adjointe et responsable de la gestion administrative
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Chargé de projets sport et démocratie locale
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Chargée de la préinstruction
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Comptable et assistante de direction
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Coordonnatrice budgétaire et comptable (recettes)
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Directeur adjoint des finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire budgétaire et comptable
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire des assemblées
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire marchés publics
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire Paie et Carrières
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Juriste / Référent RGPD
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service citoyenneté et formalités administratives
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service de la commande publique
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du service Enseignement
B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire de Mairie ROULLOURS
C	Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur socioculturel
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Agent d'entretien et animateur périscolaire
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animateur périscolaire et agent de surveillance périscolaire
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animatrice
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Animatrice PIJ EPN
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Conseiller numérique
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Directeur multisites
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Médiateur numérique EPN
C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Médiatrice animatrice cinéma

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Référent périscolaire
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Référent(e) famille
B	Animation	Animateurs	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animateur socioculturel
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animatrice famille
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Animatrice PIJ EPN
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	référent insertion socioprofessionnelle et animateur en environnement
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Responsable du Centre Socio Culturel
B	Animation	Animateurs territoriaux	Animateur, Animateur principal de 2ème classe, Animateur principal de 1ère classe	Responsable du service jeunesse
C	Culturelle	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Responsable des collections
C	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Agent de médiathèque
C	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Chargée d'accueil
C	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Emploi saisonnier
C	Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Responsable des collections
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Chargé d'accueil
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Médiateur culturel musée
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Régisseur des oeuvres
B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Responsable de l'accueil des publics

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Assistant de conservation	Responsable des collections
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	A.T.S.E.M.
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Assistante de direction
C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Référent périscolaire
B	Sportive	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe, Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe, Educateur territorial des A.P.S	Animateur/Educateur sportif
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent chargé du portage de repas et animateur
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	A.T.S.E.M.
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Adjoint technique des écoles Truttemer/Maisoncelles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de maintenance des équipements sportifs
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de production végétale
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de restauration - Préparation repas
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de salle
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de surveillance de la voie publique
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien salle
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		techniques territoriaux	territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien des locaux
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien du domaine public
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et animateur périscolaire
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et d'animation
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'entretien SIVOS Roullours/Vaudry
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent des écoles
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent des moyens généraux
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent espaces verts secteur nord
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent fêtes et manifestations
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent fêtes et manifestations et remplacement hygiène publique
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent logistique - magasinier
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent de restauration
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent services techniques communes déléguées
C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent polyvalent Services techniques mairie déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique entretien, surveillance, service, écoles Truttemer/Maisoncelles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent technique polyvalent
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent voirie
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent voirie maçonnerie
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM écoles Truttemer/Maisoncelles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ATSEM et adjoint technique écoles Truttemer/Maisoncelles
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Caissier Projectionniste
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chargé de la maintenance
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chargé de l'hygiène publique
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Chef d'équipe espaces verts et fleurissement
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Cuisinier St Germain de Tallevende
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Electricien
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Emploi saisonnier
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Exploitant réseaux eau potable
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		territoriaux	technique territorial principal de 1ère classe	
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier , grimpeur élagueur et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Jardinier, grimpeur, élagueur et chauffeur agricole
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Maçon
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Mécanicien
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Menuisier
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Peintre
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Plombier chauffagiste
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Responsable de la polyvalence
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Responsable du magasin
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Seconde de cuisine
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Serrurier
C	Technique	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Technicien projectionniste / caissier
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Agent de maîtrise Services techniques St Germain de Tallevende
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Agent logistique - magasinier
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Assistant de direction
C	Technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chargé de collecte et épandage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

		territoriaux		
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chargé de la domanialité et de l'inventaire
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe entretien domaine public
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe équipements sportifs
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe espaces verts et fleurissement
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe moyens généraux
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe Services techniques Vaudry
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Chef d'équipe voirie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Dessinateur projeteur
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Exploitant réseaux d'eau potable
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Exploitant station assainissement
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Resp.station épuration et assain.non collectif et chargé de mission qualité
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable atelier maçonnerie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable chenil/équipements ludiques
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier électricité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier menuiserie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier peinture
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier plomberie chauffage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable d'atelier serrurerie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de la cuisine centrale
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de la polyvalence
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de l'atelier mécanique
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de secteur entretien ménage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable de secteur régie
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable du secteur fêtes et manifestations
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable du secteur paysage
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Responsable production horticole
C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal, agent de maitrise	Second de cuisine
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Administratrice fonctionnelle et développeur de solutions web
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Administratrice SIG
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Conseiller en prévention et responsable sécurité incendie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Directeur adjoint et responsable de service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

				bâtiments
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Géomètre et référent Cit'ergie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Régisseur général de la Halle
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de la cuisine centrale
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de la transition écologique
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable de secteur régie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable distribution adduction réservoirs
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du bureau d'études
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du secteur voirie
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable du service espaces publics
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable réseaux et télécom
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Responsable systèmes et applicatifs Responsable de la sécurité des SI
B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Technicien	Technicien de maintenance et assistance informatique

- De compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.
- Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.
- Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation
- En cas de repos compensateur, de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- La réalisation des heures supplémentaires est comptabilisée au moyen d'une fiche de suivi instruite et validée par le responsable hiérarchique.
- Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après réception par l'autorité territoriale, d'un relevé mensuel des heures supplémentaires réalisées par les agents.
- L'attribution de cette indemnité à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel signé de l'autorité territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- La compensation des heures supplémentaires fait l'objet d'un planning déterminé par le chef de service ou l'autorité territoriale en concertation avec l'agent qui tient compte des nécessités de service.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (ou annexe)
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/15 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

16. Délibération concernant les créations / suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade et promotions internes 2023

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il s'agit d'un avancement au choix établi par ordre de mérite par la collectivité. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions statutaires requises.

La promotion interne se définit comme un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

Il s'agit d'un procédé recrutement dérogatoire au principe du recrutement des fonctionnaires par concours qui valorise l'acquis et l'expérience professionnelle.

Il est à noter que les critères de positionnement des agents dans la liste des agents pouvant bénéficier de ces avantages est appuyé sur :

- la prise en compte de l'avis de l'évaluateur suite à l'entretien annuel d'évaluation, un avis favorable argumenté en fonction des critères de l'évaluation ;
- le décalage entre le poste occupé par l'agent et son grade. Les activités décrites dans la fiche de poste de l'agent correspondent au grade visé ;
- la forte implication de l'agent et son engagement dans l'actualisation de ses compétences.
- une ancienneté significative dans le grade actuel ;
- un impact financier maîtrisé par une projection de la masse salariale intégrant les promotions internes et les avancements de grade ;
- priorité donnée aux lauréats d'examens professionnels ;
- ne pas avoir bénéficié d'avancement de grade ou promotion interne depuis au moins 4 années.



Il est précisé par ailleurs que les critères d'avancement de grade et de promotion interne s'appuient sur les lignes directrices de gestion adoptées en comité technique de Vire Normandie lors des séances du 22 novembre 2021 et du 27 janvier 2022,

12 agents remplissant les conditions requises ont ainsi été retenus pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement pour 2022.

Par ailleurs, le Président du Centre de Gestion du Calvados, s'appuyant sur les lignes directrices de gestion définies par l'arrêté du CDG14 n° 2022/002 en date du 4 janvier 2022, a émis un avis favorable à la promotion interne d'un agent de la collectivité, sur sept dossiers proposés à ce titre,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer les postes énoncés dans le tableau ci-dessous, à effet du 1er octobre 2023 :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade d'avancement à créer	Quotité de temps de travail
1	Agent d'accueil services techniques	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Assistante DSI et centre social	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Assistante de gestion comptable	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Responsable d'atelier serrurerie	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Chargé de collecte et épandage	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Responsable de la polyvalence	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique des écoles	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Agent polyvalent services techniques – commune déléguée	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Agent d'entretien et d'animation	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Agent fêtes et manifestations	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h45'/35h
1	Animateur/éducateur sportif	Educateur des activités physiques et sportive principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

- Que les suppressions suivantes seront entérinées lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du comité social territorial :

Nombre de postes	Intitulé du poste	Grade à supprimer	Quotité de temps de travail
1	Agent d'accueil services techniques	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Assistante DSI et centre social	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Assistante de gestion comptable	Adjoint administratif	Temps complet
1	Responsable d'atelier serrurerie	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Chargé de collecte et épandage	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Responsable de la polyvalence	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/16 du 25 septembre 2023 à 20h30

1	Adjoint technique des écoles	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Agent polyvalent services techniques – commune déléguée	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Agent d'entretien et d'animation	Adjoint technique	Temps complet
2	Agent fêtes et manifestations	Adjoint technique	Temps complet
1	Agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires	Adjoint technique	28h45'/35h
1	Animateur/éducatif sportif	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/16 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/16 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

17. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Un agent positionné sur le service Médiathèque est aujourd'hui dans une situation de mise en disponibilité d'office pour motif médical. Cette absence a déjà été compensée par le recrutement d'un agent en contrat déterminé. Ce contrat prend fin le 13 septembre 2023.

La collectivité est dans l'attente d'un retour des instances médicales pour clarifier la situation administrative de l'agent.

Les missions que serait amener à réaliser cet agent seront :

- Accueillir et orienter le public,
- Gérer les opérations de prêt, de retour et d'inscriptions,
- Ranger et valoriser les documents,
- Participer à la réalisation des actions de médiation culturelle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois.



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une durée de 6 mois au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/17 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/17 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18. Création d'un emploi de technicien pour la DSI

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le poste de technicien d'assistance et maintenance est saturé avec les évolutions récentes. Il doit proposer des formations et de l'assistance pour réduire les dysfonctionnements et reprendre des missions retirées à l'administrateur qui devient RSSI.

La tension sur le poste d'assistance et maintenance est évidente. Depuis le 1er février 2022, nous avons recours à un « centre de service » externalisé pour soulager notre technicien. Une société de service réceptionne les demandes d'intervention et assistance, les qualifie, les traite si elle dispose d'une procédure adaptée, sinon les transmet à la DSI pour traitement. La sélection d'une société de service répondant au besoin exprimé sans dépasser le budget annuel prédéfini de 35 k€ HT a nécessité des négociations difficiles et une restriction du périmètre de la mission.

L'externalisation du centre de services présente des avantages indéniables. Toutefois, cette solution nécessite d'y consacrer un budget d'au moins 50 k€ HT annuels sans pour autant répondre à nos besoins. Il est donc plus économique et pertinent de renforcer la DSI avec un poste supplémentaire de technicien de maintenance et d'assistance. Cette solution présente de nombreux avantages :

- Mieux répondre aux demandes des services, dans des délais plus courts.
- Améliorer l'assistance et l'accompagnement pour une meilleure autonomie des utilisateurs à terme, et donc une réduction des demandes et des dysfonctionnements.
- Positionner nos compétences d'administration là où elles apportent une plus-value et ainsi optimiser nos outils.
- Disposer de temps pour la sécurisation et la protection indispensable de nos systèmes.



Les missions d'un technicien pour la direction des systèmes d'information sont :

- Administrer les postes utilisateurs : gérer le parc, l'environnement de clients légers, les images des systèmes clients (WDS / MDT), les mises à jour systèmes (WSUS) et maintenir à jour l'inventaire matériel et logiciel lié aux postes utilisateurs dans l'application GLPI.
- Assurer la maintenance informatique et l'assistance
- Documenter et assurer la pérennité des systèmes pris en charge
- Réaliser le suivi des interventions dans les écoles en cas d'absence du technicien en charge des écoles.
- Participer à la gestion administrative des incidents en cas d'absence de l'assistante administrative.

Il vous est proposé de créer cet emploi à temps complet de technicien DSI sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi de de technicien à temps complet ouvert sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-18-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/18 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-18-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/18 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

19. Création d'un emploi de référent de la production maraîchère

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Dans le cadre de la démarche « projet de mandat 2021-2026 », plusieurs rapports d'orientation de politique publique votés par le Conseil municipal le 3 mai 2021 ont mis en avant le projet de serres maraîchères porté par Vire Normandie.

Ce projet croise en effet les objectifs de transition écologique, de solidarités et de la politique éducative sur le territoire.

Il faut rappeler que la réflexion s'était organisée sous forme d'un groupe de travail depuis décembre 2020 alors que se posait en particulier la question de l'acquisition ou non par la collectivité de serres privées à Saint Martin de Tallevende, route de Saint-Sever. Ce projet d'acquisition a été abandonné, notamment parce que la collectivité ne souhaitait pas développer son projet avec des serres chauffées.

La réflexion s'est néanmoins poursuivie, elle a été riche, contradictoire et complexe car des avis parfois divergents sont apparus sur les contraintes induites par cette activité, les moyens RH devant y être affectés ou encore la nature de l'activité relevant aussi de l'initiative privée.

Cette réflexion est aujourd'hui aboutie et permet au projet de basculer dans une phase plus opérationnelle compte tenu des éléments suivants :

- La procédure de modification du PLU va être finalisée en janvier 2024, pour permettre au projet de se développer sur un terrain appartenant à la collectivité rue de la Mercerie, à proximité des services techniques ;
- La convention Plan France Relance a été prorogée jusqu'en juillet 2024, c'est le nouveau délai afin de fournir à la DRAAF les justificatifs pour percevoir la subvention d'équipement obtenue à hauteur de 36.000 € (suite à la délibération du 28 juin 2021) ;
- La collectivité fait un choix fort au titre de la trajectoire des effectifs et de la prospective RH en proposant de recruter – c'est l'objet même de cette délibération – un ou une professionnel(le) référent(e) de cette activité avec une prise de poste prévue au 1^{er} février 2024, et de réorganiser le fonctionnement par secteurs du service espace public pour permettre la contribution de plusieurs professionnels à ce projet ;



- Les trois premiers tunnels seront installés pour mars 2024 et les premières cultures de printemps seront mises en œuvre dans la continuité. A Vire, les cultures seront déployées sur 7.000 m², dont 1600 m² couverts sous tunnels (avec 800m² couverts dès mars 2024 par la pose des trois premiers tunnels).

Fondamentalement, il faut rappeler que ce projet s'inscrit dans un objectif général qui est celui de l'amélioration continue de la restauration scolaire. Il constituera une action importante du Plan alimentaire territorial animé par l'Intercommunalité de la Vire au Noireau.

Pouvoir relocaliser la production, en particulier alimentaire, développer les produits biologiques et les circuits courts sont des enjeux sociétaux et de prévention/promotion de la santé. L'objectif affiché est d'approvisionner à moyen terme 40% des légumes utilisés à l'année par le restaurant scolaire.

Depuis 2022, les élus marquent leur volonté de faire évoluer la compétence « restauration scolaire », avec l'intégration effective des communes de Vaudry et Saint Germain de Tallevende dans le circuit et fonctionnement de la cuisine centrale.

Compte tenu de tous ces éléments, il vous est proposé de créer un poste dédié à la mise en place de cette nouvelle activité en régie municipale.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Sous l'autorité du responsable production horticole, un référent de la production maraîchère est donc proposé avec pour missions :

Missions :

- Prendre en charge la production maraîchère annuelle
- Élaborer et mettre en œuvre les plants de culture ainsi que le suivi d'exploitation
- Réguler la gestion climatique des tunnels de culture et du système d'irrigation
- Préparez, coordonnez, évaluez et optimisez l'outil de production horticole
- Gérer toute la chaîne de production maraîchère: implantation, suivi, entretien, récolte des cultures ainsi que les livraisons au restaurant scolaire
- Tenir à jour l'enregistrement des pratiques culturales et des observations diverses
- Réaliser un bilan annuel détaillé des espèces cultivées et des rendements obtenus
- Sensibiliser l'équipe aux pratiques écologiques, production 100% bio
- Superviser le respect des règles d'utilisation, d'entretien et rangement du matériel
- Assurer une transmission sur les techniques de maraîchage
- Travailler en étroite collaboration avec le service enseignement / cuisine centrale et espaces verts
- Organiser des animations dans son champ d'activité auprès de différents publics

Il vous est proposé de créer cet emploi à temps complet de référent de la production maraîchère ouverts sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe, d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi de technicien à temps complet ouvert sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et principal de 1ère classe, d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/19 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/19 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

20. Création d'un emploi pour la direction de l'éducation au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Depuis l'été 2023, la direction de l'éducation connaît plusieurs vacances de postes. Le recrutement du poste de responsable enseignement avait pourtant été anticipé, mais plusieurs candidats se sont désistés.

Parallèlement, une réflexion sur l'organisation de la direction éducation s'est engagée qui devra aboutir avant fin 2023.

Pour autant, le service a besoin de renforts à court terme, notamment sur la partie administrative du volet enseignement.

Aussi, il est proposé de créer toutes les conditions afin que la réflexion sur l'organisation puisse avoir lieu en octobre et novembre 2023, tout en permettant un recrutement sur un accroissement temporaire d'activité en créant un besoin non permanent pour une durée de trois mois.

Les missions de ce renfort :

- suivi administratif des dossiers
- coordination administrative du service enseignement
- instruction des demandes
- suivi des éléments budgétaires et comptables du service
- organisation du service (planning...)



Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet de rédacteur au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi de rédacteur à temps complet pour une durée de 3 mois renouvelable une fois au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-20-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/20 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-20-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/20 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Animation et promotion de la ville

21. Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite aux opérations de classement des 13 candidats (dont 1 hors concours) effectuées par le jury du concours des jardins potagers, édition 2023, le mardi 27 juin, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin de solliciter l'avis au Conseil Communal pour attribuer **625€ TTC** prévus au budget répartis de la manière suivante :

- 1) Une enveloppe de **180€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 3 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

	1^{ère} CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (4 participants dont 1 hors concours)	
1	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	65,00 €
2	TETART Alain 3, chemin St Nicolas	60,00 €
3	FOUCHER Henri La Martinière St Martin de Tallevende	55,00 €
4	LEBRETON Claude 2, rue des Gèraniums HC	00,00 €
TOTAL		180,00 €

- 2) Une enveloppe de **445€00** à la 2nd catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 9 participants en fonction du classement ci-après.

	2^{ème} CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (9 participants)	
1	AIME Marcelle 9, Square G. Pompidou	65,00 €
2 Exo	VITARD Gilles 15, square Georges Pompidou	60,00 €
2 Exo	LEMÉE Lydie 4,résidence les Moulins de Neuville	60,00 €
3	ANFRAY Joël 222, rue d'Anjou	55,00 €
4	LAGNEL Alain 35, rue de la Delotière – 1 allée des Rochers	50,00 €
5	AUMONT Joël 3, avenue Georges Pompidou	45,00 €
6	THUAUX Marie – 2, avenue Georges Pompidou	40,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/21 du 25 septembre 2023 à 20h30



7	ORANGE Danièle 4, avenue Georges Pompidou	35,00 €
8	THOMAS Jacqueline 19, square Georges Pompidou	35,00 €
TOTAL		445,00 €

Suite aux opérations de classement des 17 candidats effectuées par le jury du concours des maisons fleuries, édition 2023, le vendredi 28 juillet, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin de solliciter l'avis au Conseil Communal pour attribuer **1 695€ TTC** prévus au budget répartis de la manière suivante :

- 1) Une enveloppe de **1 385€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 13 participants en fonction du classement ci-après.

	1^{ère} CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (13 participants)	
1	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	150,00 €
2	TETART Colette 3, chemin St Nicolas	135,00 €
3	LEBOSSE Yvette 3, rue Lecorbusier	125,00 €
4	PINEL Ginette 9, rue du Valhérel	120,00 €
5	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	115,00 €
6	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	110,00 €
7	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	105,00 €
8	TOULLIER Françoise 40, rue Beau Regard	100,00 €
9	PALLIX Christiane 11, rue Charles Drouet	95,00 €
10	FOUCHER Henri La Martinière	90,00 €
11	DESPOIS Maryse 25, rue de la Mercerie	85,00 €
12	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	80,00 €
13	BERTON Daniel 22, avenue de Franceville	75,00 €
TOTAL		1 385,00 €

- 2) Une enveloppe de **310€00** à la 2^{ème} catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 4 participants

	2^{ème} CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (4 participants)	
1	JONDOT Huguette 116 ^{ème} RI USA - Appt. n° 29	85,00 €
2	LECANU Yves 16, avenue Georges Pompidou	80,00 €
3	JONDOT Véronique 116 ^{ème} RI USA - Appt. n° 31	75,00 €
2	DESCHAMPS Thérèse 116 ^{ème} RI USA n° 15	70,00 €
TOTAL		310,00 €

	3^{ème} CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (pas d'inscrit)
	4^{ème} CATEGORIE COMMERCE (pas d'inscrit)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/21 du 25 septembre 2023 à 20h30

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- De donner son accord sur la répartition de ces prix.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/21 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/21 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Animation et promotion de la ville

22. Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire Normandie

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des jardins potagers Vire Normandie, le jeudi 17 Août, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin de solliciter l'avis au Conseil Municipal pour attribuer **830 € TTC** en bons d'achats répartis de la manière suivante :

1. Une enveloppe de **160€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « jardin pour le besoin personnel et familial » en fonction du classement ci-après.

Classement	1 ^{ère} CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL	Montant du bon d'achat
1	M. LEBAILLY Alain - ST-GERMAIN-DE-TALLEVENDE	80 €
2	M. NAVEAU Christian - VAUDRY	50 €
3	M. HEUDE Bernard - VIRE	30 €

TOTAL 160,00 €

2. Une enveloppe de **160€00** à la 2nd catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » en fonction du classement ci-après.

Classement	2 ^{ème} CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL	Montant du bon d'achat
1	Mme AIME Marcelle - VIRE	80 €
2	M. VITARD Gilles - VIRE	50 €
3	Mme LEMEE Lydie - VIRE	30 €

TOTAL 160,00 €

3. Une enveloppe de **300€00** à la 1^{ère} catégorie du concours « maison avec jardin » en fonction du classement ci-après.

Classement	1 ^{ère} CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN	Montant du bon d'achat
1	Mme BROUARD Annick - VAUDRY	150 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/22 du 25 septembre 2023 à 20h30



2	Mme MARTIN Marie-Thérèse - ST-GERMAIN-DE-TALLEVENDE	100 €
3	Mme LEBOSSE Yvette - VIRE	50 €
TOTAL		300,00 €

4. Une enveloppe de **210€00** à la 2^{ème} catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 4 participants

Classement	2 ^{ème} CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres)	Montant du bon d'achat
1	Mme JONDOT Hugnette - VIRE	90 €
2	M. LECANU Yves - VIRE	70 €
3	Mme JONDOT Véronique - VIRE	50 €
TOTAL		210,00 €

	3 ^{ème} CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (pas d'inscrit)
--	--

	4 ^{ème} CATEGORIE COMMERCE (pas d'inscrit)
--	--

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur la répartition de ces prix.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/22 du 25 septembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/22 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/22 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Médiathèque

23. Evènement autour du livre 2024

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La collectivité va porter, fin janvier 2024, un événement autour du livre dans le cadre de sa compétence en lecture publique afin de favoriser la découverte et l'ouverture culturelle. A travers un programme varié et créateur de liens, ce rendez-vous ne veut pas seulement toucher un public déjà acquis à sa cause, il se veut fédérateur et souhaite attirer des publics de tous horizons.

Cette manifestation participant à la diffusion du livre et des mots et favorisant la rencontre des publics - tout en proposant des croisements avec d'autres disciplines artistiques et culturelles - sera constitué d'animations, d'interventions de professionnels mais aussi d'un salon du livre le samedi 20 janvier.

L'annexe 1 présente le projet de convention tripartite liant, dans le cadre du salon du livre, la Commune de Vire Normandie, la Société des Auteurs de Normandie (SADN) et le libraire choisi.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 05 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Vire Normandie, la SADN et le libraire choisi.
- D'attribuer une subvention de 20 000 € pour l'organisation du salon du livre et des animations proposées par les structures culturelles autour de ce projet.



- D'autoriser le remboursement des frais des auteurs invités (déplacement, logement et repas) dans les conditions et limites prévues à la convention entre la Commune, la SADN et le libraire. Ces frais seront strictement compris dans l'enveloppe demandée de 20 000 euros pour le budget de l'évènement.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/23 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/23 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

La Halle

24. Places offertes pour le spectacle « Bambin »

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le vendredi 06 octobre 2023 à 18h30, La Halle Michel Drucker accueillera le danseur Timothée Bouloy, de la Compagnie ArTiMouv, dans un solo chorégraphique intitulé « Bambin ».

Il est prévu en première partie, une prestation des élèves du conservatoire, et, à l'issue de la représentation, un temps d'échange avec le public.

M BOULOY propose d'échanger sur son parcours avec le public en tant qu'ancien élève de danse Virois ayant eu par la suite une carrière remarquable. Il propose également d'initier des actions culturelles en accompagnement du spectacle.

Ainsi sont nés deux projets autour du spectacle, en cohérence avec certains objectifs du projet de mandat, comme « donner des clés d'accès à la culture aux enfants et aux jeunes », « favoriser les pratiques intergénérationnelles », « diversifier l'offre ».

-Samedi 07 octobre matin : un atelier intergénérationnel de découverte chorégraphique pris en charge par le Clic du Bocage et organisé par le centre socioculturel Charles Lemaître, qui réunira 8 binômes seniors/enfants. Gratuit pour les participants

- Samedi 07 octobre après-midi : deux atelier master-class, à destination de deux classes d'élèves du conservatoire, pris en charge par le conservatoire. Gratuit pour les participants.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement des pratiques amateurs de la Halle Michel Drucker et en cohérence avec les actions culturelles qui seront proposées, il apparaît souhaitable d'inciter les participants à ces ateliers à voir le spectacle en amont, afin qu'ils bénéficient de l'action dans son ensemble, en leur proposant une gratuité pour assister à la représentation du vendredi soir.

Il est ainsi proposé d'offrir des places gratuites au spectacle « *Bambin* » du 06/10/2023 à la Halle aux personnes qui s'inscrivent aux ateliers précités du 07/10/2023.



Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération du 04/07/2022 portant « *La Halle : Tarif 2023 (location et billetterie)* » ;

Considérant la programmation du spectacle intitulé « *Bambin* » à la Halle Michel Drucker présentée par la compagnie ArTiMouv le 06/10/2023 à 18H30 ;

Considérant l'atelier organisé par le Centre socioculturel Charles Lemaître le 07/10/2023 ;

Considérant les ateliers organisés par le Conservatoire le 07/10/2023 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 05 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'accorder 18 places gratuites du spectacle « *Bambin* » du 06/10/2023 à la Halle Michel Drucker, qui seront attribuées aux personnes inscrites à l'atelier du 07/10/2023 organisé par le Centre socioculturel Charles Lemaître le 07/10/2023 en lien avec le spectacle.
- D'accorder 18 places gratuites du spectacle « *Bambin* » du 06/10/2023 à la Halle Michel Drucker, qui seront attribuées aux personnes inscrites à l'atelier du 07/10/2023 organisé par le Conservatoire le 07/10/2023 en lien avec le spectacle.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/24 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/24 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

25. Désaffectation et déclassement du domaine public de la nouvelle parcelle cadastrée AI 333 en vue de sa cession à la Région

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis 1982, les Régions sont compétentes pour la gestion des lycées particulièrement en matière immobilière. Cependant, depuis cette date, les emprises foncières des lycées sont parfois juridiquement demeurées propriété des communes d'accueil. Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, l'article 79-II prévoit donc la possibilité de transférer, à titre gracieux aux Régions, l'assiette foncière des lycées appartenant aux communes.

En 2018, dans le cadre de la politique de sécurisation des lycées publics menés actuellement sur le territoire normand, la région a engagé une réflexion sur le lycée Marie Curie avec des travaux sur les clôtures et des poses de portails et portillons avec contrôles d'accès. Cette réflexion a ainsi donné lieu à une visite du site associant la Ville et la Région le 25 septembre 2018 afin d'identifier les transferts de propriété à opérer.

Cette visite s'est traduite par la rédaction d'un compte-rendu détaillant l'ensemble des actions correctives à engager afin de régulariser la situation et de faciliter la gestion de l'établissement par la Région.

Parmi les différentes opérations à réaliser et approuvées par la délibération du 1^{er} avril 2019 figurait notamment le transfert d'une partie de l'emprise de la rue du docteur Lepelletier à la Région correspondant au point n°7 tel que matérialisé sur la cartographie ci-après.



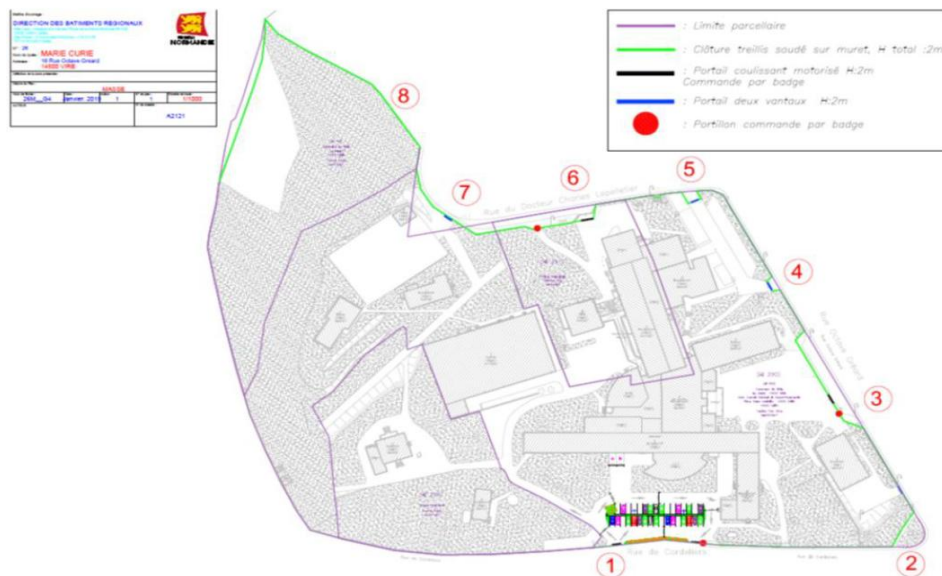


Figure 1 - Spatialisation des actions à engager

A la suite de la délibération du 1^{er} avril 2019, une seconde délibération a donc été prise le 17 mai 2021 en vue de la désaffectation de la portion de la rue du Docteur Lepelletier (109 m²) située dans l'enceinte du lycée Curie et correspondant à la nouvelle parcelle AI 334 (voir plus loin).

Suite à cette seconde délibération, la Région a fait appel à un géomètre pour réaliser le bornage de l'ensemble des emprises concernées du point n°7 afin de rendre possible leur transfert sur le plan réglementaire.

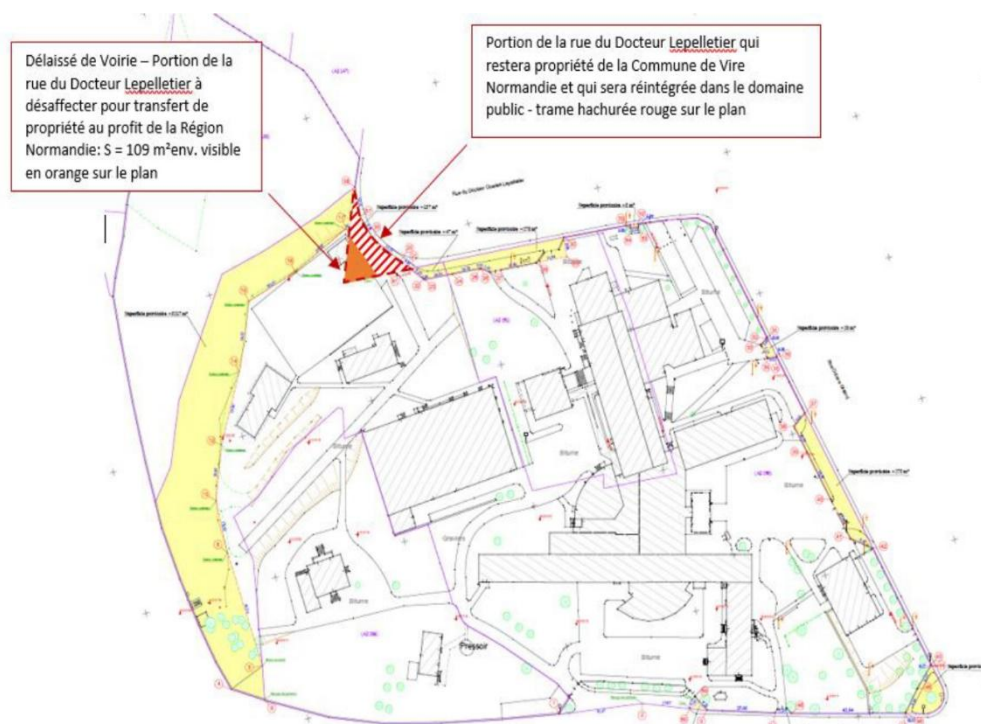


Figure 2 - Le transfert de propriété aux abords de la rue Lepelletier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/25 du 25 septembre 2023 à 20h30

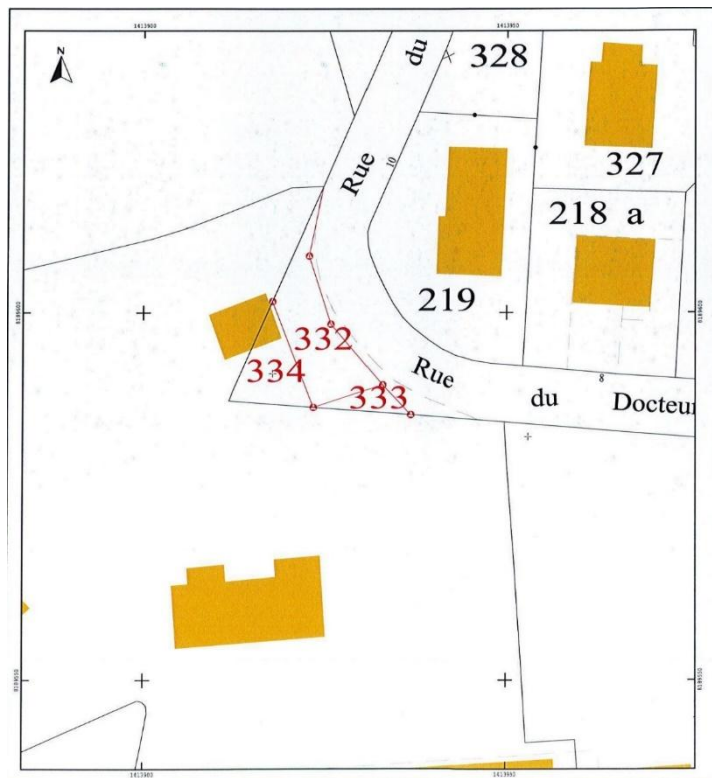


Figure 3 - Zoom sur les parcelles concernées rue du Docteur Lepelletier

Or, à la suite de ce bornage, la Région a constaté que la nouvelle parcelle AI 333 était également comprise dans l'enceinte du Lycée, alors même que la désaffectation actée par la délibération du 17 mai 2021 ne portait que sur la parcelle AI 334.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de prendre une seconde délibération approuvant également la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AI 333 en vue de son transfert à la Région.

Pour information, et conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de déclassement de la parcelle AI 333 n'est pas soumise à enquête publique préalable, ce déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue du Docteur Lepelletier.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2111-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1 et L. 141-3,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 28 août 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de la nouvelle parcelle AI 333 située historiquement à l'intérieur de l'enceinte du lycée Marie Curie,
- D'approuver son déclassement du Domaine Public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **10**

Nombre de membres absents: **2**

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/25 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/25 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

26. Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la Ville et la Région

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 1982, les Régions sont compétentes pour la gestion des lycées particulièrement en matière immobilière. Cependant, depuis cette date, les emprises foncières des lycées sont parfois juridiquement demeurées propriété des communes d'accueil. Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, l'article 79-II prévoit donc la possibilité de transférer, à titre gracieux aux Régions, l'assiette foncière des lycées appartenant aux communes.

En 2018, dans le cadre de la politique de sécurisation des lycées publics menés actuellement sur le territoire normand, la région a engagé une réflexion sur le lycée Marie Curie avec des travaux sur les clôtures et des poses de portails et portillons avec contrôles d'accès. Cette réflexion a ainsi donné lieu à une visite du site associant la Ville et la Région le 25 septembre 2018 afin d'identifier les transferts de propriété à opérer.

Cette visite s'est traduite par la rédaction d'un compte-rendu détaillant l'ensemble des actions correctives à engager afin de régulariser la situation et de faciliter la gestion de l'établissement par la Région :

- Maintien de la borne incendie dans le domaine public communal (1) – cf. cartographie ci-après
- Maintien des espaces extérieurs situés devant chaque entrée dans le domaine public communal (2, 3, 4, 5 et 6)
- Transfert d'une partie de l'emprise de la rue du docteur Lepelletier à la Région (7)
- Abandon du principe d'un transfert de la parcelle AI 150 à la Région (8)
- Cession à titre gracieux de la Région vers la commune de la parcelle AI 314.

L'ensemble de ces points a été acté dans la délibération du 1^{er} avril 2019.



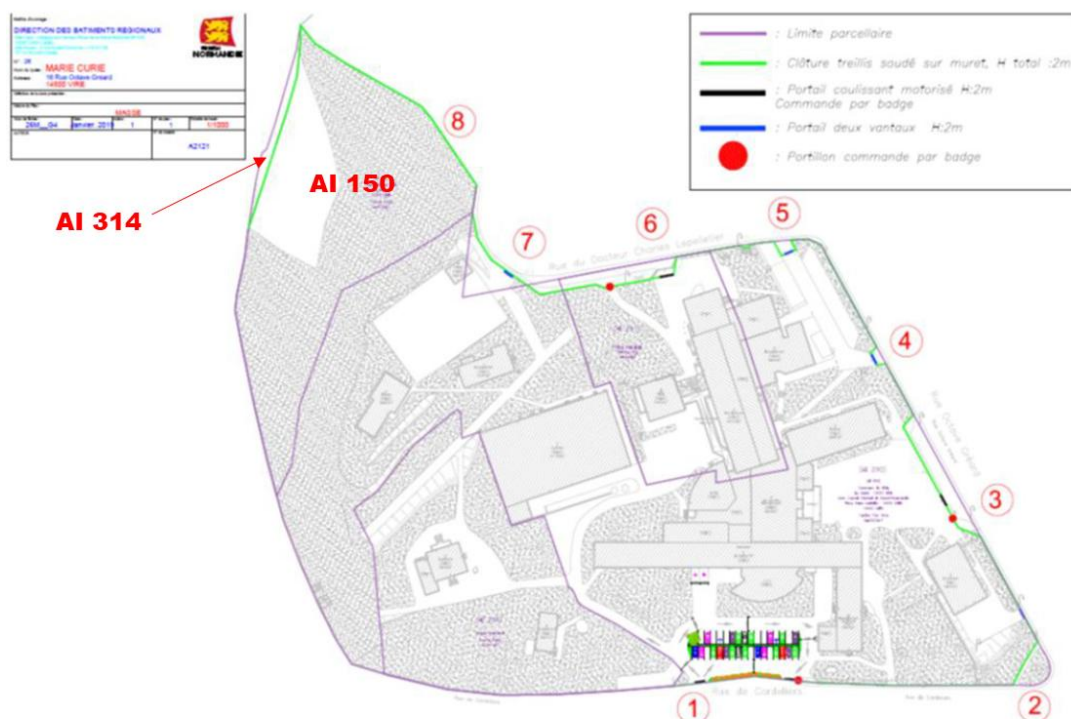


Figure 1 - Spatialisation des actions à engager

A la suite de la délibération du 1^{er} avril 2019, une seconde délibération a été prise le 17 mai 2021 en vue de la désaffectation de la portion de la rue du Docteur Lepelletier (109 m²) située dans l'enceinte du lycée Curie (depuis plus de 50 ans) et correspondant à la nouvelle parcelle AI 334 (voir plus loin).

Suite à cette seconde délibération, la Région a fait appel à un géomètre à l'issue des travaux de sécurisation afin de réaliser le bornage de l'ensemble des emprises concernées afin de rendre possible leur transfert sur le plan réglementaire.

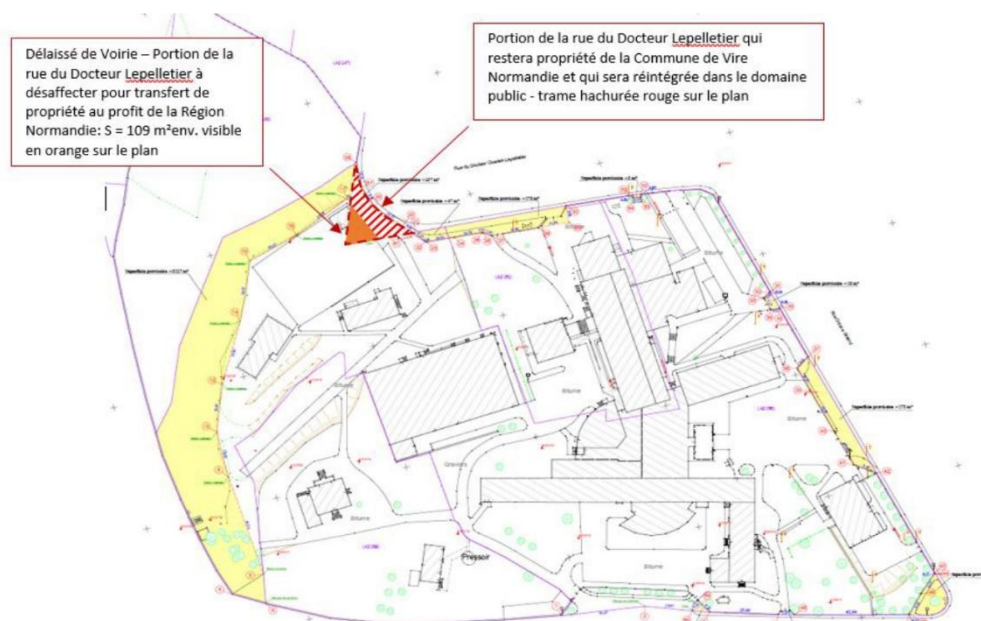


Figure 2 - Le transfert de propriété aux abords de la rue Lepelletier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

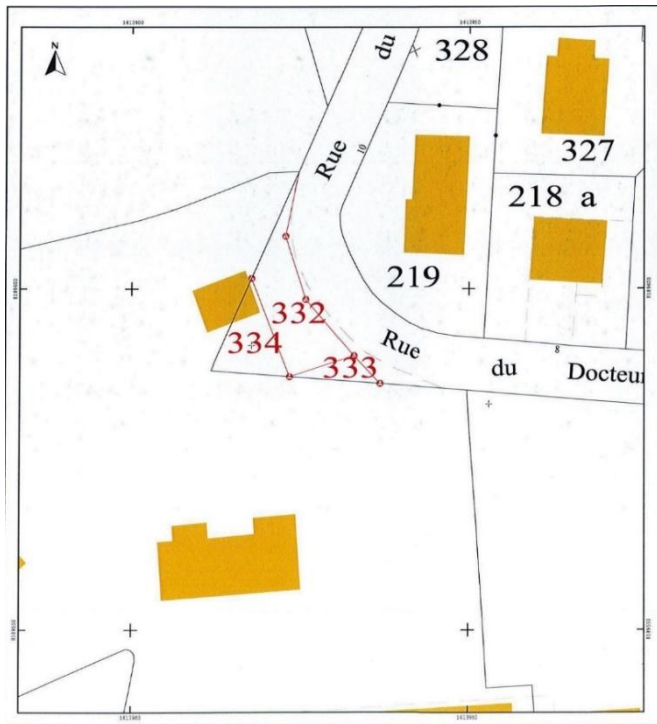
014-200060176-20231003-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30



Les parcelles AI 333 et AI 334 étant comprises dans l'enceinte de l'établissement, ces parcelles doivent être prises en compte dans le cadre du transfert de propriété.

La parcelle AI 332 quant à elle restera dans le domaine public de la commune.

Toutefois, les contours et la surface de l'ensemble formé par les parcelles 333 et 334 étant quelque peu différents de ce qui avait été indiqué dans la délibération du 17 mai 2021 (en particulier la parcelle 333), il est donc préférable de prendre une nouvelle délibération afin de sécuriser le transfert de propriété.

Figure 3 - Zoom sur les parcelles concernées rue du Docteur Lepelletier

En outre, d'autres précisions ou ajustements sont également à apporter par rapport aux deux délibérations prises en 2019 et en 2021 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-26-DE

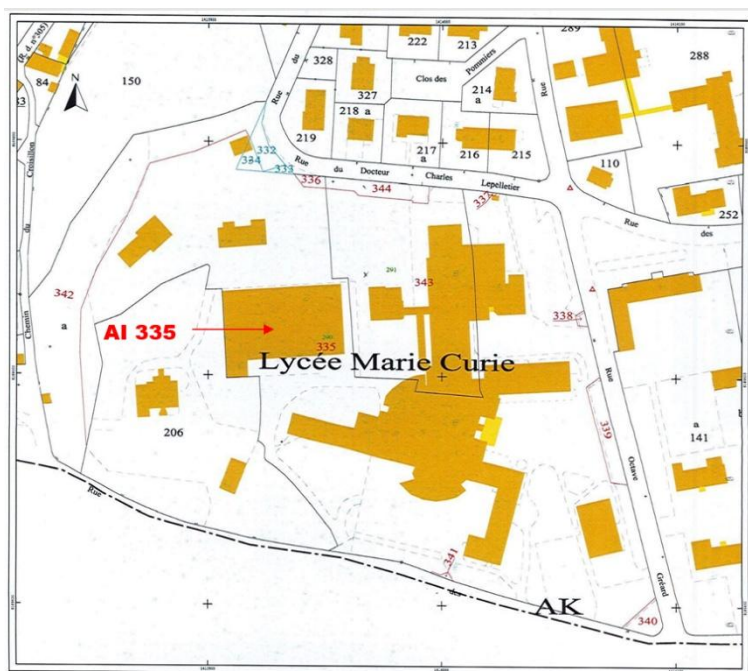
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



- Cession au profit de la commune des parcelles AI 314 et AI 344.

L'acquisition de la parcelle AI 344 n'étant mentionnée dans aucune des deux délibérations, il est donc nécessaire d'apporter cette précision.

- Transfert de propriété au profit de la Région des parcelles AI 333 (25 m²), AI 334 (82 m²) et AI 335 (2,3 ha environ)

Si le principe de ce transfert a été acté dans la délibération de mai 2021 (en dépit de la modification à apporter tel que vu plus haut), **elle ne mentionne nulle part le transfert de la parcelle AI 335.**

La nouvelle délibération à prendre doit donc également mentionner ce transfert supplémentaire au bénéfice de la Région.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 28 août 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser :
 - o la cession au profit de la commune des parcelles AI 314 et AI 344,
 - o le transfert au profit de la Région des parcelles AI 333, AI 334 et AI 335 en application de la loi du 13 août 2004.

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien l'ensemble des opérations susvisées.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/26 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

27. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Vire Normandie a signé deux conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) qui se dérouleront sur la période 2020-2025.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS	Vire Normandie		
	Aide - montant moyen	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / très dégradé	5% - 1 750 €	10	17 500 €
Travaux de sécurité / salubrité	5% - 500 €	4	2 000 €
Autonomie	10% - 1 100 €	60	66 000 €
Précarité énergétique	Forfait - 1 000 €	150	150 000 €
Transformation d'usage	5% - 1 500 €	5	7 500 €
Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

Dans le cadre de l'OPAH Classique, la commune de Vire Normandie a mis en place une nouvelle aide à destination des propriétaires privés souhaitant faire des travaux de rénovation dans un logement destiné à la location et ne pouvant bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (bien situé à Vire Normandie mais en dehors du périmètre éligible des aides de l'Anah*).



POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide - montant moyen	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale*	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% - 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
Dégradé	5% - 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
Très dégradé	5% - 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
Autonomie	5% - 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% - 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €

Prime sortie de vacance** (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
Prime sortie de vacance** (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
TOTAL		10	15 000 €

** Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouvellement Urbain

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS	Vire Normandie		
	Aide - montant moyen	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant	2	3 500 €
	5% - 1 750 €		
	Logement occupé	2	10 500 €
	15% - 5 250 €		
Travaux de sécurité / salubrité	5% - 500 €	2	1 000 €
Autonomie	10% - 1 200 €	15	18 000 €
Précarité énergétique	Forfait - 1 000 €	25	25 000 €
Transformation d'usage	5% - 1 500 €	5	7 500 €
Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
TOTAL		71	160 500 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS	Vire Normandie		
	Aide - montant moyen	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % - 5 000 €	4	20 000 €
Dégradé	5% - 1 500 €	10	15 000 €
Très dégradé	10 % - 4 000 €	35	140 000 €
Autonomie	5% - 1 000 €	2	2 000 €
Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
Prime sortie de vacance** (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
Prime sortie de vacance** (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
TOTAL		166	329 500 €

** Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/27 du 25 septembre 2023 à 20h30

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES	Vire Normandie		
	Aide - montant moyen	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait – 500 €	30 lots	15 000 €
Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau ci-dessous ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 5110 € pour un montant total de travaux de 138 389 € TTC, concernant 3 logements.

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de dépôt du dossier	Date de demande de paiement
O104 OPR 2022	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	20 476 €	1000 €	27/04/2022	12/06/2023
O114 OPC 2022	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	65 002 €	1000 €	10/06/2022	07/09/2023
R1 OPC 2021	1	PB	« Locatif en zone rurale » : travaux d'amélioration de la performance énergétique sur un logement vacant	52 911 €	3110 €	10/02/2021	20/06/2023
	3			138 389 €	5110 €		

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie du 16 décembre 2019 relative à la mise en place de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU et OPAH de droit commun),

Vu les deux conventions OPAH « Classique » et OPAH Renouvellement Urbain (RU) signées le 22 juillet 2020,

Considérant que les subventions pour les dossiers figurant dans le tableau ci-dessus ont été engagées antérieurement au transfert de la compétence « habitat » à l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 septembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/27 du 25 septembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5110 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/27 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/27 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

28. Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâties dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accession d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accession pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.



Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans les Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à savoir :

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

➔ Monsieur C. (dossier n°A17 OPR 2022) :

- Acquisition d'un logement ancien de 107 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation d'un bouquet de travaux : remplacement du système de chauffage, VMC Hygro B, isolation des murs et de la toiture
- Réception des factures
- Prime de 4000 €

➔ Madame & Monsieur D. (dossier n°A18 OPC 2022) :

- Acquisition d'un logement ancien de 85 m²
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation d'un bouquet de travaux : remplacement d'un système de chauffage, remplacement des fenêtres, isolation des murs et de la toiture
- Réception des factures
- Prime de 4000 €

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des primes pour les dossiers présentés ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 8000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/28 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/28 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

29. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vire Normandie conduit depuis plusieurs années une politique active en matière d'habitat. La commune s'est engagée dans des actions destinées à améliorer la qualité de l'habitat et à renforcer son attractivité avec la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat en 2013. D'une durée de 6 ans, celui-ci a pris fin en mars 2019. Certaines actions comme l'aide à l'accession à la propriété, ont toutefois été poursuivies jusqu'à la fin novembre 2019.

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration du bâti portée par l'OPAH qui s'est achevée fin 2019, la commune de Vire Normandie a lancé en 2020 un nouveau programme d'amélioration de l'habitat qui se traduit par la mise en place de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH de Droit Commun et OPAH RU). Ce nouveau programme reprend notamment certains dispositifs du PLH : Opération Façade, aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans).

En parallèle et dans un objectif de renforcement de l'attractivité territoriale pour les ménages, l'ambition est aussi de faire perdurer l'aide à l'accession à la propriété pour l'achat d'un terrain et la construction d'un logement neuf. Cette aide sous conditions sera matérialisée par une subvention de 2000 € par ménage éligible.

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans le règlement de l'aide, à savoir :

- Projet de construction d'un logement par un particulier, et situé dans des opérations de maîtrise d'ouvrage publique (terrains vendus par la collectivité) en zone U ou 1AU du PLU, en respectant des critères de densité pour le neuf ;
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique : respecter la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du dossier ;
- Critère d'éligibilité sociale : le demandeur de l'aide doit respecter les plafonds de ressources du PTZ, sans être forcément bénéficiaire du prêt.



Ce dossier peut ainsi prétendre à une prime :

➔ Dossier n°AC1 2021

- Acquisition d'un terrain de 490 m²
- Construction d'une maison individuelle de type T4
- Le logement neuf terminé respecte la RT2012 (réception du certificat le 25/07/2023)
- Réception de la DAACT le 25/07/2023
- Prime de 2000 €

Vu la délibération n°2020/13 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie du 24 juillet 2020 relative à la mise en place d'une aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **10**

Nombre de membres absents: **2**

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/29 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/29 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Sport - Association

30. Demandes de subventions exceptionnelles

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Convention avec l'association Vire Avenir : lors du conseil municipal du 27 mars, la délibération portant sur les subventions aux associations 2023 indiquait un soutien financier à Vire Avenir de 45 000€. Or, Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par la personne publique précise :

- Dans son article 1 : l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Nous devons donc convenir d'une convention entre l'association et la collectivité (ci-jointe) qui précise l'usage de la subvention accordée en autorisant M le Maire ou son représentant à la signer.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre est favorable pour autoriser M le Maire ou son représentant à signer la convention avec Vire Avenir.

Association du football Virois : l'équipe seniors accède pour cette saison 2023/2024 au championnat de National 2 après un parcours remarquable l'année dernière. Le club sollicite une aide exceptionnelle du fait de charges supplémentaires consécutives à cette accession à l'échelon supérieur : augmentation de la masse salariale répondant aux obligations fédérales, couts supplémentaires liés à l'organisation des rencontres et au fonctionnement de l'équipe et augmentation des déplacements. Ces dépenses sont estimées à 116000€ et sont compensées en partie par des aides de la fédération du département et de la région à hauteur de 52000€. Une recette de billetterie supplémentaire est également envisagée mais cela ne comble pas l'écart. C'est pourquoi les dirigeants de l'AFV sollicite la collectivité pour une aide de 40000€.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre est favorable à un soutien au club.



Association du football Virois : le club a accueilli en juillet dernier au stade Pierre Compte, dans le cadre du trophée normand, le match de gala SM Caen / Le Havre AC. Le club sollicite une aide exceptionnelle compte tenu des frais générés par l'organisation d'une telle rencontre.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle à hauteur de 3000€ pour l'AFV.

Vélo club du bocage : le club cycliste organise le dimanche 15 octobre au val de Vire un cyclocross qui est la première manche de la coupe de Normandie de cyclo cross pour la saison 2023 2024. Différentes épreuves s'échelonneront tout au long de la journée allant des écoles de cyclisme à la course élite. Plus de 250 compétiteurs seront présents. Pour cette manifestation le club sollicite un accompagnement financier de la collectivité de 1500€.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 1500€ au VCB.

Secours populaire Français fédération du calvados : dans le cadre de la journée des oubliés des vacances, le secours populaire français sollicite la collectivité pour la prise en charge du cout des transports des 59 habitants de Vire qui ont participé le 19 aout dernier à une journée au parc de loisir PAPEA PARC à côté du Mans. Le cout du transport est de 1180€.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 1180€ au secours populaire Français.

Association My Roll's : l'association participe activement aux animations des fêtes de fin d'année notamment en préparant des chars lors de la parade nocturne de Noel. C'est pourquoi l'association sollicite la collectivité pour une aide exceptionnelle de 2500€ pour lui permettre de mettre en œuvre des animations colorées lors de ce défilé.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 2500€ à l'association My Roll's.

Confrérie de la véritable andouille de Vire : les dirigeants de la confrérie de la véritable andouille de Vire ont l'intention d'améliorer la visibilité de la spécialité locale l'andouille. Pour cela ils souhaitent présenter un dossier de candidature au site remarquable du gout. Ce dossier doit mettre en avant l'histoire de cet aliment et la manière dont il s'inscrit dans la dynamique du territoire. l'office du tourisme a été sollicité afin qu'il soit un relais de cette opération. Dans le cadre de l'étude des documents transmis, une délégation du label site remarquable du gout viendra à Vire afin de prendre connaissance de l'impact de cet aliment localement. c'est pourquoi, les membres de la confrérie sollicite la collectivité pour une aide de 1000€ afin d'accueillir la délégation et de préparer les éléments du dossier de candidature.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 1000€ à la confrérie de la véritable andouille de Vire.

Golf Vire la Dathée : le club de golf a organisé le 11 juin dernier la coupe de la ville de Vire Normandie sur le 18 trous de la Dathée. Cette compétition importante regroupe les pratiquants de la région et mobilise l'ensemble des bénévoles de l'association. Les dirigeants sollicitent une aide financière exceptionnelle pour cette manifestation sportive.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 1500€ au Golf Vire la Dathée.

Union sportive Municipale Viroise section Twirling Bâton : pour la première fois 5 jeunes filles du club ont participé les 24 et 25 juin au championnat national de Vertou (à coté de Nantes). Les dirigeantes du twirling sollicitent la collectivité afin de les aider à assumer les couts liés à ce déplacement. Le club omnisports participe également à l'effort financier.

La commission sport vie associative lors de sa séance du 13 septembre propose une aide financière exceptionnelle de 600€ à l'USMV section twirling bâton.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 Juin 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

	Ne prend pas part au vote Personne susceptible d'être en situation de conflit d'intérêt	Résultat du vote
Vire Avenir	Mme DUBOURGUAIS M. COURTEILLE	Vote : Pour : 42 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois	M. MARTIN	Vote : Pour : 43 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 2
Vélo club du bocage	M. COURTEILLE	Vote : Pour : 43 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Secours populaire Français fédération du calvados		Vote : Pour : 44 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association My Roll's	Mme MASSÉ	Vote : Pour : 43 dont 09 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Confrérie de la véritable andouille de Vire		Vote : Pour : 44 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Golf Vire la Dathée	Mme DUBOURGUAIS	Vote : Pour : 43 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Union sportive Municipale Viroise section Twirling Bâton		Vote : Pour : 44 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231009-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

Délibération n°2023/09/25/30 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231009-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Affichage : 09/10/2023

Délibération n°2023/09/25/30 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

31. Concours des maisons fleuries 2023

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le résultat du concours des maisons fleuries 2023 sur la commune déléguée de Coulonces est le suivant :

MAISONS FLEURIES 2023	
ADAM Pierre et Françoise	1er Prix
PHILOUZE Jean-Baptiste et Florence	ex aequo, 1er prix

Il est proposé de remettre aux participants des chèques cadeaux « Vire Avenir » d'une valeur différente par rapport à leur classement.

1er prix : chèques cadeaux de 50,00 €

2ème prix : chèques cadeaux de 40,00 €

3ème prix : chèques cadeaux de 25,00 €

Par conséquent, les deux participants au concours des maisons fleuries 2023 recevront des chèques cadeaux « Vire Avenir » d'une valeur de 50 euros.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider la répartition des prix telle que présentée et le principe des chèques cadeaux « Vire Avenir».
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/31 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/31 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

32. Subvention exceptionnelle Association My Roll's

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'évènement « Les Culottés de l'été » est organisé le 26 et 27 août 2023 à Coulonces. Organisé par la commune déléguée de Coulonces et avec l'aide de l'association My Rolls, cet évènement est dirigé notamment par les jeunes adolescents de Coulonces et Vire Normandie.

Afin de soutenir financièrement l'Association My Rolls qui avancera l'ensemble des frais pour cet évènement, la commune déléguée de Coulonces propose de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association My Roll's.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Pour cette délibération, Mme MASSÉ ne prend pas part au vote (personne susceptible d'être en conflit d'intérêt).

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	43	09
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/32 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/32 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

33. Remise gracieuse MAISON JEHAN

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur et Madame JEHAN ont signé une convention de mise à disposition, pour une durée d'un an, de la salle annexe de Coulonces afin d'y proposer un dépôt de pain en contrepartie d'une redevance d'occupation du domaine public de 100 euros par mois.

Cette convention a commencé le 1^{er} mars 2022 et devait normalement se terminer le 28 février 2023.

Le 31 juillet 2022, Monsieur et Madame JEHAN ont décidé après un essai non fructueux de mettre fin à cette convention par voie orale. De ce fait, nous avons récupéré et utilisé la salle annexe de Coulonces pour diverses activités associatives.

Par conséquent, je demande la remise gracieuse de la somme de 700 euros (loyer d'aout à février).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter la remise gracieuse au profit de Monsieur et Madame JEHAN et par conséquent d'annuler l'ensemble des titres émis dans ce sens.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023
Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/33 du 25 septembre 2023 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/33 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/33 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

34. Rénovation de l'église de Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'église de Coulonces est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 19 mars 1927. Cet édifice se dégrade de plus en plus avec le temps, il est urgent de le restaurer.

Pour cela, un diagnostic a été réalisé en 2021 par Monsieur Jean-Charles de Seze, architecte du patrimoine.

Par la suite, l'Atelier Édouard Grisel, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre afférent au projet, s'est appuyé de ce diagnostic pour réaliser une étude et ainsi déposer en mairie de Coulonces le 19 avril 2023 un permis de construire reprenant l'ensemble des travaux projetés.

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA). Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché non alloti correspondant aux travaux énoncés dans la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre.

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Leurs offres seraient quant à elles évaluées selon les critères de jugements suivants :

Critère d'analyse	Pourcentage critère	Pourcentage sous critère
1 – Prix des prestations	50 %	
2 – Valeur technique	40 %	
2-1 : méthodologie d'organisation des travaux mise en œuvre, évaluée au regard des moyens humains mis à disposition et de moyens matériels dédiés à l'exécution du chantier		25 %
2-2 : Planning de réalisation des travaux		15 %
3 – Critère de performance environnementale évalué en fonction de matériaux issus de recyclage et/ou de circuit court, de la gestion des déchets de chantier et du respect des nuisances dans l'environnement	10 %	



I. Tranche 1

Le permis de construire ne concerne que la première tranche des travaux, les 2 autres tranches optionnelles feront l'objet de demandes séparées et seront déposées à la suite des travaux de la tranche ferme.

Les travaux afférents à la tranche ferme de maîtrise d'oeuvre consiste :

- La restauration des façades de la nef (possibilité de restaurer le clocher ou le chœur en option),
- La réalisation d'un caniveau pour récupération des E.P sur tout le pourtour de l'édifice.
- Le remaniage de la couverture de la nef (en option le remplacement de la couverture du chœur ou de la sacristie),
- Le dégradage des enduits intérieurs (sur une hauteur de 2m ou en totalité),
- La réalisation de sondages dans la voûte bois de la nef pour inspection des bas de versants de la charpente.
- La pose de jauges de mesure sur la fissure de la voûte du chœur.

Le coût des travaux de la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à **419 547.60 euros TTC** (voir annexe : Estimation du coût des travaux).

L'arrêté du permis de construire accordant celui-ci et donnant l'autorisation de faire des travaux a été signé le 2 août 2023.

II. Tranche 2 et 3

Concernant les deux autres tranches, les travaux prévus sont :

- 2nd tranche :
 - Rejointement des façades du chœur,
 - Reprise des couvertures du chœur,
 - Reprise du versant ouest de la sacristie et du chéneau encaissé,
 - Restauration des vitraux,
 - La restauration des façades du clocher (si cette dernière n'a pas été réalisée en phase 1).
- 3^{ème} tranche :
 - Réfection de l'ensemble des enduits intérieur et dessalement,
 - Ventilation périphérique des sols intérieurs,
 - Dépose de la chaudière existante,
 - Installation de radiants électriques pour le chauffage.

Le coût des travaux des tranches 2 et 3 est estimé à **355 365.60 euros TTC** tranche 2 et **212 176.80 euros TTC** pour la tranche 3 (voir annexe : Estimation du coût des travaux).

III. Le financement

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	39 123,00 €	État - DSI	139 849,20 €	40,00%
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	310 500,00 €	État - FNADT		0,00%
				0,00%
				0,00%
		Conseil régional		0,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Conseil départemental	69 924,60 €	20,00%
		Autres subventions : (à préciser)		0,00%
Autres prestations :		DRAC	69 924,60 €	20,00%
Aléas :				0,00%
Dépenses de fonctionnement :				0,00%
Autres : (à préciser)		Sous-total 1^{er}	279 698,40 €	80,00%
Sous-total	349 623,00 €	AUTOFINANCEMENT		
À déduire des dépenses :		Fonds propres	69 924,60 €	20,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)		Emprunts		0,00%
Remboursement de sinistre par l'assurance		Autres : (à préciser)		0,00%
				0,00%
TOTAL H.T.	349 623,00 €	Sous-total 2	69 924,60 €	20,00%
		TOTAL H.T.	349 623,00 €	100%

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant total (H.T.).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Autoriser la réalisation des travaux de la tranche 1
- Autoriser à solliciter les aides du département, de la DRAC et de l'état (DETR) pour le financement des travaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Approuver les modalités de passation du marché de travaux de rénovation de l'Eglise Coulonces (travaux de maçonnerie extérieures)
- Approuver les critères d'attribution du marché de travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30

- Autoriser le lancement de la consultation
- Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	43	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

35. Effacement des réseaux

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux Chemin du Bois de la Vallée et Rue de l'ancienne piscine à Coulonces.

Le coût de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 156 652.68 euros TTC pour le Chemin du Bois de la Vallée et 76 493.29 euros TTC pour la Rue de l'ancienne piscine. Soit un total de 233 145.97 euros TTC.

La contribution de la Collectivité est estimée à **101 074.76 euros HT** (67 683.29 euros HT pour le chemin du Bois de la Vallée et 33 391.47 euros HT pour la rue de l'ancienne piscine).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,



- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	10
Vote Pour	43	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/35 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/35 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

36. Travaux route départementale 215

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de poursuivre les travaux d'aménagements du bourg qui ont eu lieu en 2018 et 2019, il est proposé d'aménager la RD 215 sur une longueur d'environ 330 mètres, des PR 6+926 à 7+263. Cela permettra de recalibrer la chaussée, réaliser des aménagements de sécurité et matérialiser des cheminements piétons.

Le coût total des travaux est estimé à 179 460 euros HT (215 352 euros TTC).

La part du département du Calvados est estimée à 40 789.50 euros HT (48 947.40 euros TTC).

La part communale est donc estimée à **138 670.50 euros HT** (166 404.60 euros TTC).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- Autoriser le Maire à signer la convention nécessaire à la réalisation de ce projet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	10
Vote Pour	43	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2023/09/25/36 du 25 septembre 2023 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/36 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/36 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

37. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 13)

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le prix de vente hors taxes des 13 parcelles du lotissement communal a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 au prix de 20 € hors taxes le m². A ce prix sera applicable la TVA sur marge. Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Actuellement, un lot à bâtir fait l'objet d'un compromis de vente par la commune à [REDACTED]

Il convient de calculer le prix TTC et la TVA pour la parcelle faisant l'objet d'une réservation. Le prix de vente du lot et la TVA sur marge sont calculés comme suit :

Compte tenu du prix d'achat du terrain de 46 546.01 € HT pour une surface à bâtir de 13 820 m², le prix du terrain s'élève à 3,368 € HT le m².

Calcul de la TVA sur marge par m² vendu :

- Marge taxable (prix de vente - prix d'achat) : 16 632 €
- Soit une TVA sur marge par m² de : 3,326 €
- TTC : 19 958 €

Ainsi, le prix de vente de chaque lot du lotissement est fixé à : 23,33 € TTC/m².

Le prix à payer par les acquéreurs, [REDACTED] pour le lot n° 13 [REDACTED] une contenance de 997 m², sera de 23 256.02 € TTC marge comprise tel que précisé dans le tableau ci-après :

SURFACE	PRIX PAYE PAR L'ACQUEREUR	MARGE TOTALE TTC	MARGE HT	TVA SUR MARGE	RECETTE COLLECTIVITE
	23.33 € TTC/m ²				
997	23 256,02 €	19 898,50 €	16 582,09 €	3 316,42 €	19 939,60 €



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le prix de vente du lot n° 13, [REDACTED], avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 43 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	10
Vote Pour	43	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/37 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/37 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

38. Concours des maisons fleuries 2023

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de ROULLOURS a organisé comme chaque année son concours des maisons fleuries.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 30 Août 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Pour encourager et soutenir les candidats dans cette démarche, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'attribuer à chaque participant un bon d'achat de 55 € de plants à retirer au C.A.T. de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 1er Juin 2024.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/38 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/38 du 25 septembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES**39. Tarif repas adulte restaurant scolaire Roullours**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Mme le Maire délégué propose au conseil municipal de voter un nouveau tarif pour le repas adulte au restaurant scolaire de Roullours, ce tarif n'ayant pas été révisé depuis 2020.

Considérant la forte inflation, il est proposé le tarif de 4.40 € le repas.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 30 Août 2023

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur le tarif de 4,40 €.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/39 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/39 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

40. Demande de subvention : Projet Foot 5

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de VAUDRY souhaite aménager un terrain de football « Foot 5 » à proximité des installations sportives (terrains et vestiaires de football et courts de tennis).

L'estimation des travaux est d'environ 118 130 € HT soit 141 756 € TTC.

La somme de 150 000 € a été inscrite au budget primitif 2023.

La réalisation des travaux devrait débuter en mars 2024 pour une durée d'un mois.

Le plan de financement global de cette opération est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	Taux (en %)
Foot 5	118 130,00	ANS	64 504,00	54,60 %
		FFF	30 000,00	25,40 %
		Autofinancement	23 626,00	20,00 %
TOTAL	118 130,00	TOTAL	118 130,00	100,00 %

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 11 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes au titre du Plan « 5000 terrains de sports ».
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	42	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230927-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 02/10/2023

Délibération n°2023/09/25/40 du 25 septembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230927-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 02/10/2023

Délibération n°2023/09/25/40 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230927-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 02/10/2023

Délibération n°2023/09/25/40 du 25 septembre 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

41. Subvention exceptionnelle : ASVT

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association Sportive VAUDRY – TRUTTEMER Football afin de les rembourser de la prise en charge des repas et des consommations des artistes appartenant aux différents groupes offrant une prestation lors des Virevoltés.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 11 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 150 € à l'association sportive Vaudry-Truttemer Football.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	10
Vote Pour	42	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		☒		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/41 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge		☒		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		☒		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Délibération n°2023/09/25/41 du 25 septembre 2023 à 20h30